

Qu'est-ce qu'un « Conseil d'école » ?

 C'est un groupe de travail qui se réunit une fois par trimestre. Il rassemble :

- Le directeur de l'école,
- Le maire adjoint chargé des écoles
- Tous les enseignants de l'établissement,
- Un représentant de l'éducation nationale
- ÉVENTUELLEMENT, l'inspectrice,
l'infirmière, le psychologue scolaire,
les intervenants en langues,
et
- ... les parents que vous aurez élu.

**Votez pour élire vos représentants
en Conseil d'école**

 **Votez pour l'AIEBCN !**

A quoi sert le Conseil d'école ?



A améliorer le quotidien de vos enfants

Toutes les questions liées à la vie scolaire peuvent y être traitées :

- Effectifs,
- Règlement intérieur,
- Sécurité des enfants à l'école et aux abords de l'établissement,
- Travaux d'amélioration des locaux,
- Déroulement de la cantine, etc..

En revanche, on n'y débat ni de pédagogie, ni de cas particuliers d'enfants.



Votez pour l'AIEBCN !

A quoi servent les Parents élus ?

A renforcer le lien Parents - École A agir auprès de la municipalité

Les parents-élus sont vos porte-parole.

- Ils attendent et reçoivent vos questions,
- Ils vous représentent auprès de l'école et sont une force de proposition auprès de la mairie,
- Ils vous aident dans vos démarches,
- Ils vous informent tout au long de l'année sur ce qui se passe dans l'école de vos enfants,
- Ils veillent à l'amélioration de la vie scolaire et péri-scolaire de vos enfants.

 **Votez pour l'AIEBCN !**

Qui vote ? Quand ? Comment ?

Nouveau depuis 2004 :

les DEUX parents votent dans chaque école

Si vous avez des enfants en maternelle **et** en élémentaire, vous votez aux 2 endroits.

Les élections ont lieu mi octobre partout en France

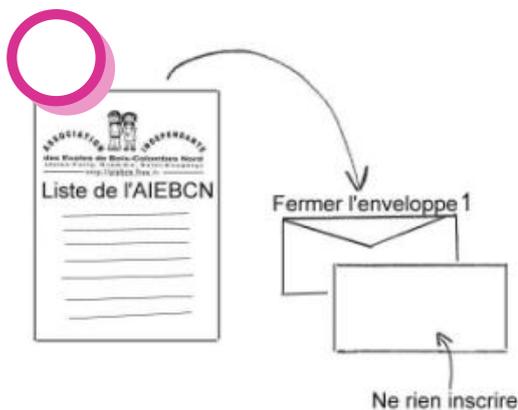
- **En maternelle** : Le Vendredi après-midi entre 15h et 19h, dans le hall de votre école.
- **En élémentaire** : Le samedi matin, entre 8h et 12h, dans le hall de votre école.

Si vous ne pouvez vous déplacer, votez par correspondance (en suivant les modalités fournies dans la « Fiche Pratique n°5 »)

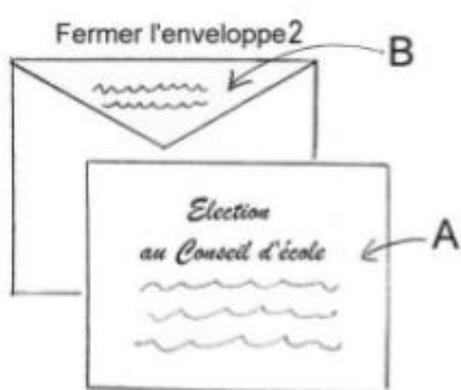
**Pour participer à l'équation
École + Enseignants + PARENTS = Réussite...
...Votez !**

Le vote par correspondance, Comment ça marche ?

Munissez-vous de 2 enveloppes.



1 Placez la *Liste AIEBCN* (sans rature ni inscription) dans **l'enveloppe 1**.
Fermez-là et n'inscrivez rien dessus.



2 Glissez l'enveloppe 1 dans l'enveloppe 2.
Fermez **l'enveloppe 2** et inscrivez sur celle-ci :
au recto (A) : « élections au conseil d'école + nom et adresse de votre école »
au verso (B) : « vos noms, adresse et signature. »



3 Adressez le tout au directeur de votre école **avant la clôture du scrutin** : vous pouvez le déposer (ou le faire déposer par votre enfant), le poster ou le glisser dans la boîte APE située dans le hall de votre école.

Rôle des « têtes de listes »

Tout au long de l'année:

- Être en relation avec le directeur (prendre des nouvelles de temps en temps pour créer un esprit de collaboration)
- Se soucier des dates de conseils d'écoles
En informer les élus suffisamment à l'avance
Chercher des remplaçants en cas d'absences de titulaires.
- Réunir / Interroger les parents AVANTT le conseil d'école pour connaître leurs préoccupations et établir en conséquence un ORDRE DU JOUR (à donner au directeur environ 10 jours AVANT le conseil)
- Informer les autres parents sur ce qui s'est dit au conseil (petit résumé à afficher)
- Organiser les actions à mener (rédaction de courrier, appel à l'inspection, rapprochement avec les autres associations, rencontres avec la mairie...)
pour régler les soucis évoqués en conseil.

Au moment des élections (de J-30 jusqu'au dépouillement):

J-30 : Préparer tous les papiers électoraux (bulletins de vote, profession de foi) et déposer le tout à la mairie pour impression

J-20 : Déposer la liste auprès des directeurs d'école

J-20 à J-10 : Vérifier que tous les parents candidats ont bien signé la liste

J-15 : Fixer avec le directeur et les autres associations une date pour la mise sous pli des papiers électoraux et contacter un maximum de parents pour aider (RQ : ça doit se faire dans les locaux, en présence de toutes les associations et de la directrice)

J-5 : Organiser le "tractage"

Jour J : Organiser la tenue du bureau électoral, et participer au dépouillement.

